

Vœu relatif aux quotas appliqués dans Parcoursup et aux inégalités sociales et géographiques

Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et les élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche

Et par Jérôme Gleizes et les élu·e·s du Groupe écologiste de Paris

Et par Pascal Cherki, Virginie Daspét, Nathalie Maquoi et Carine Petit

Considérant l'enjeu en termes d'émancipation et de développement économique et sociétal de l'accueil de tous les étudiants et toutes les étudiantes qui le souhaitent dans l'enseignement supérieur ;

Considérant que le dispositif Parcoursup génère de fortes inégalités entre lycées, certains où tous les élèves ont leurs vœux acceptés, particulièrement ceux accueillant des élèves des classes sociales favorisées, et d'autres où de nombreux élèves ont tous leurs vœux refusés, particulièrement ceux accueillant des élèves des classes sociales défavorisées ;

Considérant que les lycées parisiens sont marqués par de fortes différences en termes d'accueil de classes sociales, du fait notamment de fortes ségrégations spatiales ;

Considérant que le dispositif Parcoursup permet une inégalité de traitement entre bacheliers et bachelières de différentes filières ;

Considérant que la loi relative à l'Orientation et à la réussite des étudiant·e·s (ORE) fixe des quotas minimaux de boursiers dans chaque filière publique sélective ou en tension ;

Considérant que l'objectif de cette disposition est de « favoriser l'accession du plus grand nombre à un diplôme d'enseignement supérieur » et notamment d'assurer aux lycéens et lycéennes les moins favorisés de ne pas être éliminés dès le début de la sélection ;

Considérant qu'au regard des premiers résultats d'affectation de Parcoursup, on peut légitimement douter que cet objectif soit atteint ;

Considérant le travail mené par les chercheurs Milan Bouchet-Valat, Marie Paule Couto et Léonard Moulin sur les quotas de boursiers de Parcoursup ;

Considérant que les quotas de boursiers sont différents dans chaque université, voire même entre les différentes filières d'une même université, la fourchette du taux de boursiers étant estimée en 5 et 20% ;

Considérant qu'il semblerait que les Universités parisiennes du centre de la capitale soient libres d'accepter 2% de boursiers alors que celles de banlieue doivent en accepter plus de 10% ;

Considérant que cette répartition inégale des taux de boursiers cache derrière un affichage de mixité sociale, un réel processus de tri social ;

Considérant que le dispositif Parcoursup inclut une sectorisation introduisant des quotas de lycéen·ne·s en fonction de leur origine géographique ;

Considérant que cette sectorisation pourrait avoir des conséquences pour les lycéen·ne·s des territoires populaires ;

Considérant que les lycéen·ne·s issu·e·s des lycées étrangers, accueillant une sociologie souvent très favorisée, bénéficient de la priorité de secteurs dans toutes les universités ;

Considérant la lettre ouverte adressée le 25 mai par Stéphane Troussel à la Ministre de l'enseignement supérieure, dans laquelle il explique craindre que Parcoursup organise « une sélection en fonction de l'origine des jeunes » ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, et de Jérôme Gleizes et des élu·e·s du Groupe écologiste de Paris, et de Pascal Cherki, Virginie Daspét, Nathalie Maquoi et Carine Petit, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris demande la publication des chiffres réels du nombre de boursiers, du département d'origine ainsi que des filières au baccalauréat d'origine des étudiant·e·s pour chaque Université et établissement d'enseignement supérieur, permettant d'évaluer l'objectif l'égalité d'accès dans l'enseignement supérieur.